



## Commune nouvelle de CHAZEY-BONS

**CONSEIL MUNICIPAL du 10 juin 2024.**

Etaient Présents : Bruno FORT - Emile PERRAUD - Cécile MICHAUD - Christian COCHET, adjoints.

Julio CASTANEDA - Marie DICORATO - Annabelle LEANDRO – Frédérique MOISSET - Bernard MICHAUD - Thierry LEGER – Christine LECHON, conseillers municipaux.

Procurations : Sophie GROS à Cécile MICHAUD.

Absents : David COUNORD - Patricia JANTET - Francisco MARTINEZ.

Secrétaire de séance : Cécile MICHAUD.

Rédactrice du procès-verbal : Adeline GAUDICHEAU.

La séance est ouverte à 19 h, M. Cécile MICHAUD est nommée secrétaire de séance.

### 1) **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 09 avril 2024.**

Le procès-verbal est validé à l'unanimité.

### 2) **Communication du Maire dans le cadre de sa délégation générale.**

Attribution du marché de travaux de l'extension du restaurant scolaire (DAM 2024-01).

M. le Maire informe le conseil municipal de l'attribution des lots pour le marché de travaux :

- LOT N° 01 - TERRASSEMENTS - GROS OEUVRE - VRD – FACADES à l'entreprise JACQUET SAS pour un montant de 77 364,70 €/HT
- LOT N° 02 - CHARPENTE - COUVERTURE – ZINGUERIE à l'entreprise BOURDON FRERES pour un montant de 14 449,50 €/HT
- LOT N° 03 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM à l'entreprise ACCORD ALU pour un montant de 14 790,00 €/HT
- LOT N° 04 - PLATRERIE - PEINTURE – MENUISERIES INTERIEURES à l'entreprise PARAF pour un montant de 17 438,50 €/HT
- LOT N° 05 - CHAPE - CARRELAGE à l'entreprise Lionel COLLIN pour un montant de 6 151,84 €/HT
- LOT N° 06 - ELECTRICITE COURANTS FAIBLES à l'entreprise ATME DESCHAMPS pour un montant de 6 645,04 €/HT
- LOT N° 07 - CHAUFFAGE - VENTILATION à l'entreprise SCIANDRA pour un montant de 24 107,76 €/HT.

### 3) **Délibérations.**

Urbanisme – Service commun d'instruction du droit des sols – Modification de la convention commune/CCBS.

*Délibération n°D2024-08*

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes Bugey Sud est compétente pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol sous forme de prestations de services, hormis celles relevant de la compétence de l'Etat.

Il donne lecture du projet de nouvelle convention présenté et validé lors de l'Assemblée Générale du service en date du 7 décembre 2023 et le 14 décembre 2023 par le conseil communautaire. Il explique que le service commun d'instruction du droit des sols réalisera des missions d'accompagnement, de contrôle des travaux inhérents aux autorisations d'urbanisme délivrées, en cours de chantier ou en fin de chantier (récolement) et des missions de contrôle des travaux en cas de constructions illégales. La mise en place effective de cette nouvelle mission sera effective au cours de l'année 2024 par l'apport d'une ressource supplémentaire au service ADS, il conviendra de procéder à une adaptation des dispositions financières.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

Travaux de rénovation de l'église de Chazey-Bons –Dépôt des dossiers de demande de subvention auprès des services de l'Etat, de la Région et du Département.

*Délibération n°D2024-10*

M. le Maire rappelle à l'assemblée le projet de la commune de procéder à des travaux de rénovation de la toiture et des façades de l'église de CHAZEY-BONS. Il explique que le montant prévisionnel des travaux s'élève à 116 913.00 € HT qui a été validé à l'unanimité par la commission travaux réunie le mercredi 13/03/2024.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil départemental au titre du « patrimoine », de l'Etat au titre de la DETR et de la REGION AUVERGNE RHONE ALPES.

	<b>Financeurs</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
4)	<b>DETR / DSIL</b>		<b>46.765.00 €</b>	<b>40,00%</b>
3)	<b>Union européenne</b>			<b>0,00%</b>
	<b>Etat – autre</b>			<b>0,00%</b>
	<b>Conseil régional</b>		<b>11 691.00 €</b>	<b>10,00%</b>
	<b>Conseil départemental</b>		<b>35 073.00 €</b>	<b>30,00%</b>
	<b>Fonds de concours CC ou CA</b>			<b>0,00%</b>
	<b>Autres (à préciser)</b>			<b>0,00%</b>
	<b>Total subventions publiques*</b>		<b>93 529.00 €</b>	<b>80,00%</b>
2)	<b>Fonds propres</b>	<b>/</b>	<b>€</b>	<b>20,00%</b>
	<b>Emprunts</b>	<b>/</b>		<b>0,00%</b>
	<b>Total autofinancement</b>		<b>23 384.00 €</b>	
1)	<b>TOTAL GENERAL HT</b>	<b>/</b>	<b>116 913.00 €</b>	<b>100,00%</b>

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

Travaux de rénovation du bâtiment rue de la Louvatière – Dépôt de dossiers de demande de subvention auprès des services de l'Etat et du Département.

Délibération n°D2024-11

M. le Maire explique que cette délibération annule et remplace celle prise au cours de la séance du 18/03/2024, car la Région ne sera pas sollicitée pour ce projet.

Il rappelle le projet de la commune de procéder à des travaux de rénovation d'une partie d'un bâtiment communal situé au-dessus de la Maison des Associations, rue de la Louvatière et informe le conseil que la commission des travaux réunie le mercredi 13/03/2024 a validé à l'unanimité l'estimatif des travaux d'un montant prévisionnel de 64 490 € HT.

L'objectif principal de ce projet est de rénover une partie de ce bâtiment.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil départemental au titre de « l'équipement de proximité » et de l'Etat au titre de la DSIL.

	<u>Financeurs</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>
4)	DETR / DSIL		32 245.00 €	50,00%
3)	Union européenne			0,00%
	Etat – autre			0,00%
	Conseil régional			0,00%
	Conseil départemental		19 347.00 €	30,00%
	Fonds de concours CC ou CA			0,00%
	Autres (à préciser)			0,00%
	<b>Total subventions publiques*</b>		<b>51 592.00 €</b>	<b>80,00%</b>
2)	Fonds propres	/	12 898.00 €	20,00%
	Emprunts	/		0,00%
	<b>Total autofinancement</b>		<b>12 898.00 €</b>	
1)	<b>TOTAL GENERAL HT</b>	/	<b>64 490.00 €</b>	<b>100,00%</b>

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

Accroissement saisonnier d'activité.

Délibération n°D2024-09.

M. le Maire explique à l'assemblée qu'en raison des congés annuels des agents du service technique et de la nécessité d'avoir en permanence deux personnes à disposition notamment en raison de l'entretien des massifs fleuris pendant la période estivale, il indique qu'il y aurait lieu, de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'agent technique polyvalent à temps complet (35 h/hebdomadaires de travail) du 15 juillet au 16 août 2024.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

**4) Information diverse.**

Renouvellement du contrat de la SMACL.

M. le Maire informe le conseil que le contrat d'assurance souscrit avec la SMACL arrive à échéance le 31/12/2024. Cet organisme propose une assurance pour la flotte automobile, le patrimoine, les biens communaux, la responsabilité civile de la collectivité et une protection juridique.

La SMACL va proposer à la commune de nouveaux contrats qui seront étudiés et validés pour être effectifs à partir du 01/01/2025.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h15.

Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 10 juin 2024.

A Chazey-Bons, le 10/06/2024.

**La Secrétaire de séance,**

**Cécile MICHAUD**

**Le Maire,**

**Philip LALLEMENT.**